



Sites Internet FO : www.fo-sif.org (site de la section TIS Saint-Ouen), www.force-ouvriere.fr (confédération), www.uci-fo.com (union des cadres et ingénieurs).

NOTRE COMPTE RENDU DE MANDAT

Saint-Ouen, le 21/01/2010

Jeudi 4 février se dérouleront en salle Kappa 1 et 2 de 9h30 à 15h les élections des membres du Comité d'Etablissement (CE) et des Délégués du Personnel (DP) de l'Etablissement TIS de Saint-Ouen (SIF).

Dans le respect de la démocratie, la section FO TIS Saint-Ouen vous a régulièrement tenu informés des interventions de ses représentants en CE, en réunions de DP et en réunions de négociations avec la Direction. Nous pensons en effet que les représentants du personnel ont des comptes à rendre à leurs mandants¹.

La section FO TIS s'est battue pour l'unité des organisations syndicales sur les revendications du personnel à chaque fois qu'il a été nécessaire que les salariés se mobilisent dans l'unité avec leurs organisations syndicales et elle continuera à le faire.

Ainsi au moment où la Direction a engagé la consultation du CE sur la réimplantation dans les nouveaux bâtiments, nous avons été à l'initiative d'une pétition intersyndicale unitaire FO-CGT-CFDT intitulée « *non aux "open spaces", oui au maintien des postes !* ». Cette pétition a été signée par plus de 200 collègues. Cette action a permis d'obtenir certaines améliorations par rapport au projet initial de la Direction :

- une nette augmentation de la surface moyenne par poste de travail. Rappelons nous qu'initialement, la Direction voulait

faire tenir l'ensemble de TIS, y compris les collègues de Meudon, dans le seul bâtiment Kappa !

- une réduction importante du nombre maximum de postes de travail par « open space » ;
- le maintien des espaces de convivialité (distributeur de boissons + tables) aux étages ;
- l'augmentation du nombre des places de parking et de la surface réservée au service médical.

La section FO a toujours pris ses responsabilités pour faire respecter les normes juridiques qui protègent les salariés. Ainsi, nous sommes intervenus auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Inspection du Travail pour empêcher le maintien de deux établissements TIS séparés sur le site, ce qui aurait privé les collègues venant de Meudon des trois jours de pont et de la journée de sorties avancées. **Nous avons ainsi obtenu pour les collègues de Meudon 4 jours de congés supplémentaires.**

Nous sommes aussi intervenus en réunion de DP pour que tous les salariés qui ont posé une journée de congé la veille du **samedi 15 août 2009** obtiennent qu'une **journée supplémentaire de congé** leur soit créditée, conformément à l'usage en vigueur sur l'établissement. Rappelons que cet usage provient du fait que dans le Code du Travail les jours de congé sont indiqués en jours ouvrables et que d'après la jurisprudence un décompte en jours ouvrés tel qu'il est pratiqué sur TIS ne peut pas être plus défavorable aux salariés que ce que le Code du

¹ Nous avons mis sur notre site Internet nos anciens bulletins et tracts.

Travail spécifique. La Direction ne nous a pas répondu positivement bien qu'elle n'ait pas prévenu les salariés d'un quelconque changement de règle. Nous avons donc fait appel à l'Inspection du Travail. Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette démarche.

Les représentants et élus FO en CE et réunions de DP ont initié des démarches qui ont abouti, entre autres, aux résultats positifs suivants :

- augmentation de 26c de la subvention versée par la Direction par repas pris aux restaurants d'entreprise à compter du 1^{er} décembre 2009,
- Maintien de la visite médicale annuelle,

- Rattrapage de salariés dont le salaire était inférieur au minimum conventionnel,
- Mise à plat du travail le WE avec maintien des récupérations et information mensuelle au CE,
- Pour les salariés se déplaçant sur les sites ferroviaires, obtention d'un manuel de sensibilisation aux risques,
- Installation de parkings pour les vélos,
- ...

Nous vous communiquerons prochainement la plate-forme de revendications sur laquelle nous nous présentons.

NEGOCIATION SUR LES MINIMA DE SALAIRE CONVENTIONNELS

Les négociations sur les minima de salaire des ATAM et ouvriers pour 2010 en région parisienne ne sont toujours pas convoquées par le GIM (Groupe des Industries Métallurgiques de la Région Parisienne) et les négociations sur les minima de salaire pour les ingénieurs et cadres au niveau national entre l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et les organisations

syndicales n'ont pas abouti à un accord, étant donné la faible valeur du pourcentage d'augmentation proposé par l'UIMM (1,2%). Le fait que les minima de salaire conventionnels des I&C soient bien en-dessous des salaires pratiqués (1000 salariés sont aux minima sur 350 000 I&C) dévalorise la convention collective nationale des I&C. Sans accord il n'y aura pas de revalorisation des minima conventionnels.

Alors, ne serait-il pas temps que les fédérations syndicales de la métallurgie appellent dans l'unité à manifester au siège de l'UIMM pour une revalorisation des minima conventionnels digne de ce nom ?

Nous soumettons cette proposition aux autres organisations syndicales.

Nous vous appelons tous à voter le 4 février.

Voter pour les listes FO, c'est voter pour des représentants qui se placent exclusivement du point de vue de la défense des intérêts du personnel.

Vous pouvez consulter les listes présentées par FO sur nos panneaux d'affichage.

VOTEZ ET FAITES VOTER FO !